



ARRETE N° ARR 25.099/K

**PORTANT DELEGATION PROVISOIRE DE FONCTION ET DE
SIGNATURE CONSENTIE A MONSIEUR SERGI, ADJOINT AU
MAIRE, POUR PRESIDER LA COMMISSION COMMUNALE
DES IMPOTS DIRECTS DU 29 AVRIL 2025**

Le Maire de BRUNOY,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU la délibération n°20.009/K du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire,

VU les délibérations n°20.007/K et n°20.008/K du 27 mai 2020 portant sur le nombre et l'élection des Adjointes au Maire,

VU l'arrêté n°20.178/K du 26 juin 2020 portant délégation de signature et de fonction de Monsieur Dominique SERGI, Adjoint au Maire chargé des Ressources et du Dialogue social,

VU la Commission Communale des Impôts Directs organisée le mardi 29 avril 2025 à 9h30 en Mairie de Brunoy – Salle des Mariages,

CONSIDERANT l'indisponibilité de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un Adjoint au Maire pour présider cette commission en cas d'empêchement de Monsieur le Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 : Une délégation de fonction et de signature provisoire est consentie à Monsieur Dominique SERGI, Adjoint au Maire, pour présider la Commission Communale des Impôts Directs organisée le mardi 29 avril 2025 à 9h30- Salle des Mariages -Mairie de Brunoy, en l'absence de Monsieur le Maire.

ARTICLE 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Brunoy,
Le Cabinet du Maire,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

ARRETE N° ARR 25.099/K

PORTANT DELEGATION PROVISoire DE FONCTION ET DE
SIGNATURE CONSENTIE A MONSIEUR SERGI, ADJOINT AU
MAIRE, POUR PRESIDER LA COMMISSION COMMUNALE
DES IMPOTS DIRECTS DU 29 AVRIL 2025

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 17 mars 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Acte publié sur le site de la Ville le : 18/03/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 25.099/K

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATION PROVISOIRE DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIE A MONSIEUR SERGI, ADJOINT AU MAIRE, POUR PRESIDER LA
COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS DU 29 AVRIL 2025

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 4 - Delegation de fonctions

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250317-BRU_AR_24616_1-AR

Date de l'acte : 17/03/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_24616_1

Date de réception en Préfecture : 18 mars 2025